

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents des
collectivités affiliées

Objet : Contrat Groupe d'Assurance Statutaire

Chaumont, le 18 octobre 2019

Madame, Monsieur, Chèr(e) Collègue,

Comme je vous en ai précédemment informé, le centre de gestion a lancé, au premier semestre et cet été, une procédure de consultation pour renouveler le contrat groupe d'assurance statutaire qui arrive à échéance le 31 décembre 2019. Cette consultation, basée sur les données communiquées par les collectivités qui y ont participé, a permis l'exercice d'une réelle concurrence entre assureurs.

Cette démarche collective de mutualisation des besoins des collectivités de la Haute-Marne ne peut être que constructive et bénéfique pour chacune d'entre elles. **En effet, elle permet de bénéficier pour ces prochaines années de taux inférieurs aux taux actuels.**

Suite aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres du 17 septembre 2019 et du Conseil d'Administration du 24 septembre 2019, il a été décidé d'attribuer le marché à la société YVELIN, en groupement avec CNP.

Le nouveau contrat débutera le 1er janvier 2020, pour 4 ans.

Comme c'est le cas depuis le 1^{er} janvier 2016 avec le précédent contrat, la facturation aux collectivités du temps passé par le centre de gestion au suivi de leurs dossiers d'assurance statutaire n'est plus intégrée dans le taux global qui leur est appliqué par l'assurance.

Prenant en compte l'impérieuse nécessité juridique de ne facturer cette prestation de service qu'aux collectivités désireuses d'adhérer au contrat groupe, et de manière à rembourser au centre de gestion de la Haute-Marne les frais liés au travail réalisé pour leur compte (procédure de lancement du marché, suivi des dossiers envoyés à l'assurance groupe, suivi des remboursements réalisés par l'assurance), les collectivités participeront au même taux que celui du précédent marché, à l'assurance statutaire par le biais d'une convention établie entre elles et le centre de gestion pour toute la durée du contrat d'assurance statutaire auquel elles auront choisi d'adhérer.

Les conditions proposées au contrat sont les suivantes :

Type d'agents	Risques assurés	Franchise maladie ordinaire	Taux de masse salariale	Taux de masse salariale dédiée au remboursement du CDG
CNRACL	Tous les risques	10 jours	4.85 %	0.1667 %
		15 jours	4.49 %	0.1511 %
		30 jours	4.01 %	0.1340 %
IRCANTEC	Tous les risques	10 jours	1.01 %	0.4446 %

Par conséquent, si vous souhaitez adhérer au contrat groupe avec YVELIN/CNP, il vous appartient :

- De prendre une délibération avant le **30 novembre 2019**, selon le modèle transmis ci-joint (2 modèles selon que la collectivité a déjà délibéré pour confier la consultation au centre de gestion ou non).
- De compléter le document ci-joint permettant ensuite l'édition de votre certificat d'adhésion et permettant la création de votre espace sécurisé sur la plate-forme internet qui vous sera spécifiquement dédiée.

La délibération, comme le document de renseignements, a pour objet d'adhérer au contrat groupe, de définir le type d'agents assurés et la franchise retenue, et d'autoriser la signature de la convention avec le centre de gestion pour le remboursement des frais engagés (convention transmise également ci-joint).

Si toutefois votre Conseil ne se réunissait pas avant le 30 novembre prochain, il conviendrait de transmettre au centre de gestion avant cette date un courrier d'intention signé du Maire ou Président indiquant le souhait d'adhésion, ainsi que le type d'agents assurés et la franchise retenue, puis de communiquer ladite délibération.

Après transmission de ces deux éléments au centre de gestion, celui-ci se chargera de communiquer les documents à YVELIN, qui enverra alors aux collectivités les certificats d'adhésion correspondants aux choix réalisés ainsi qu'une synthèse des conditions contractuelles, et qui créera ensuite votre espace informatique dédié à la situation de votre collectivité.

Les 12 et 13 novembre prochains, des réunions d'informations sur les modalités pratiques de mise en œuvre du contrat d'assurance, et notamment le site internet dédié, sont organisées dans le département avec la présence de nos interlocuteurs de YVELIN.

Je vous invite dès à présent à y participer ou à y envoyer vos services.

Mardi 12 novembre 2019	Mercredi 13 novembre 2019	Mercredi 13 novembre 2019
De 15h00 à 17h30	De 09h30 à 12h00	De 14h30 à 17h00
Salle de la Mairie 5 rue de la Courvée 52200 SAINTS-GEOSMES	Complexe Jean Jaurès 1 rue du Fond des Vaux 52100 BETTANCOURT LA FERREE	ZA Plein Est Salle Voltaire 1 rue Auguste Parisot 52000 CHAUMONT

Les services du Centre de Gestion restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Chèr(e) Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Centre de Gestion



Jean-Marie WATREMETZ